

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	5 fr. 50	9 fr. 50
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Faits de l'Extérieur

La semaine passée a été marquée par plusieurs événements d'importance inégale, mais tous dignes, cependant de fixer l'attention.

En Espagne, la Conférence d'Algésiras poursuit lentement ses travaux. Dans les milieux diplomatiques on est persuadé qu'il faudra encore bien des semaines pour aboutir.

On estime que les délégués des puissances sont encore loin d'avoir trouvé la formule conciliatrice, relativement à la question de l'organisation de la police au Maroc. Il apparaît bien que l'Allemagne ne consentira pas à ce que la France soit chargée de ce mandat; par contre, il ne semble pas facile de trouver, en dehors de la France — ou de l'Allemagne — une puissance qui veuille assumer la responsabilité d'une telle charge. Des diplomates expérimentés sont d'avis que la question marocaine se présente sous un double aspect, il y a une question purement marocaine qui recevra une solution plus théorique que pratique; et une question européenne de beaucoup plus importante pour laquelle on s'efforcera de trouver une solution pratique, permettant d'éviter une guerre européenne. L'opinion générale est optimiste, et, jusqu'ici, aucun incident n'est survenu qui soit de nature à la modifier. Aujourd'hui, les délégués examineront le rapport, élaboré par une commission de cinq de ses membres, et concernant la répression de la contrebande des armes de guerre au Maroc.

Sans négliger ce qui se passe à Algésiras, l'attention de Guillaume II a été tout particulièrement sollicitée par la situation intérieure de l'Allemagne. Il est de toute évidence que le mouvement révolutionnaire russe a eu sa répercussion la plus sensible dans les milieux ouvriers allemands. Cela s'est traduit par des troubles sanglants, d'abord en Saxe, puis, vendredi passé, à Hambourg. Au sujet de ces derniers événements, le *Worwarts*, l'organe de M. Bebel, s'efforce de dégrader le parti socialiste, en attribuant aux anarchistes les excès qui ont été commis par la populace. Il est certain que les chefs socialistes ont cherché à arrêter tout mouvement populaire, afin d'éviter toute responsabilité en cas de collision entre la foule et la troupe ou la police armée jusqu'aux dents. Les autorités ont pris des mesures telles, du reste, que c'eût été folie de la part du peuple de tenter la moindre manifestation subversive hier, jour anniversaire de la Révolution russe. Les assemblées en plein air ont été rigoureusement interdites et les organisateurs de réunions dans des locaux fermés ont été prévenus qu'à la moindre illégalité ces réunions seraient dissoutes. Le gouvernement impérial tenait à démontrer que, selon l'expression d'un hobereau prussien: « Si le peuple voulait s'attaquer aux fondements de l'ordre établi, il se casserait les dents comme sur un bloc de granit. »

L'avis a été généralement entendu, et le Kaiser n'a pas eu son « dimanche rouge ».

Mais on sent parfaitement que la partie n'est que remise à une date plus ou moins éloignée, au jour où les socialistes se jugeront en état de pouvoir risquer l'aventure.

De son côté le Gouvernement Russe avait pris des précautions exceptionnelles pour que ce sanglant anniversaire ne vit pas se renouveler les hécatombes humaines de l'année passée. Durant ces derniers jours, il avait fait procéder à l'arrestation des membres les plus en vue des unions ouvrières, soit étudiants soit prolétaires.

Aussi à St-Petersbourg et à Moscou tout s'est-il réduit à de petites échauffourées sans conséquence. La province a été plus agitée dans quelques endroits; mais les faits ont été loin de prendre l'importance et la gravité que les pessimistes redoutaient.

C'est toujours au Caucase que la situation est le plus troublée. On peut dire que toute cette province est en complète insurrection et que la Russie devra faire les frais d'une nouvelle conquête.

Quant à la crise hongroise, elle est encore au même point d'acuité. François Joseph a posé ce dilemme: ou la Coalition d'oppositions fera des propositions acceptables, ou la Chambre sera dissoute sans que l'on fixe de nouvelles élections et la lutte décisive commencera sur toute la ligne. La couronne ni l'opposition ne voulant céder, il faudra fatalement que l'une des deux succombe dans cette lutte sans merci.

En Angleterre la campagne électorale continue à donner aux partis Libéral et ouvrier une victoire de plus en plus écrasante sur les Conservateurs. Samedi soir sur 476 candidats élus, on comptait 343 libéraux, 41 candidats du Labour Party — parti ouvrier — 80 Nationalistes Irlandais, contre 112 Conservateurs. Les libéraux gagnèrent 139 sièges.

Il reste 194 sièges à pourvoir, mais tout fait prévoir la continuation des victoires libérales.

La rupture des relations entre la France et le Venezuela est complétée. Il est intéressant de noter que le Président Roosevelt se déclare outré des procédés de Castro vis-à-vis du représentant de la France. Aux Etats-Unis on estime que Castro devient dangereux pour l'Amérique toute entière, et que si la France ne se presse pas de chasser ce personnage, les Etats-Unis pourraient être appelés à adopter vis-à-vis de lui la politique du « big stick » du gros bâton.

C. R.

Chambre des Députés

Séance du 23 Janvier 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre a continué la discussion du projet sur les retraites ouvrières par l'examen du nouvel article 3 présenté par la commission.

Un amendement de M. Bonnefoy, demandant que les retraites soient organisées exclusivement par le concours des patrons et de l'Etat est adopté.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion du budget de l'intérieur.

M. Isoard, présente des observations sur un cas de violation de correspondance télégraphique; il demande l'abrogation de l'article 3 de la loi de 1850 qui reconnaît au ministre de l'intérieur et aux préfets le droit immoral de violer les correspondances.

L'urgence est déclarée.

M. Sénac, demande la suppression des frais par les élections sénatoriales; mais il retire sa proposition.

Les articles 7 à 27 sont votés.

Après une discussion soulevée par M. Roussel au sujet d'une candidature officielle dit-il, dans la Meuse, la Chambre vote les chapitres 28 à 47.

Et la séance est levée.

Séance du 24 Janvier 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre a terminé l'examen du nouvel article 3 sur les retraites ouvrières.

Après discussion, à laquelle prennent part MM. Dracke, Lemire, Millerand, Guieysse, l'article 3 est voté.

Séance de l'après-midi

M. Doumer prononce l'éloge funèbre de M. Charruyer, député de la Charente-Inférieure.

Puis la Chambre revient à la discussion du projet de l'intérieur.

Les articles 48 à 62 sont votés.

Dans cet article 62, M. Thivrier combat le chapitre « fonds secrets » dont il demande la suppression.

Sa motion est rejetée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 23 Janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Ricard (Côte-d'Or) interpelle le ministre de l'Agriculture au sujet de l'application de la récente loi sur la répression des fraudes dans la vente des denrées alimentaires.

Il se plaint de ce que les comités techniques n'aient pas été consultés pour l'élaboration du règlement d'administration publique.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, répond qu'il a consulté trois commissions spéciales, dont la compétence et l'honorabilité sont au-dessus de toute discussion. S'il avait fallu consulter les commissions techniques, le règlement n'aurait pas vu le jour avant plusieurs mois.

Après une réplique de M. Ricard, l'incident est clos, sans le vote d'aucun ordre du jour.

On valide M. Goirand, élu sénateur des Deux-Sèvres et le Sénat s'ajourne à jeudi.

Et la séance est levée.

Conte historique

LA SOIRÉE DE VARZIN

C'était un des premiers jours de janvier 1870. Onze heures venaient de sonner à la grande horloge de Varzin, la demeure du comte de Bismarck, dont la masse sombre, émergente à cette heure imposante, du massif d'arbres qui l'entourait. Tout reposait au alentours dans un morne silence. Seule, l'habitation du « Chancelier de Fer » était encore pleine de lumières.

Des laquais allaient et venaient d'une antichambre à l'autre, passaient et repassaient devant les fenêtres éclairées comme des ombres, parlant bas et cherchant presque à étouffer le bruit de leurs pas. On eût dit une de ces maisons hantées comme aimait à le se représenter la naïve et impressionnable imagination de nos pères.

Cependant dans le grand salon de réception, trois hommes étaient assis autour d'une petite table sur laquelle un domestique venait d'apporter trois choppes de bière en cristal de Bohême. Ces trois hommes n'étaient autres que Bismarck en personne, le feld-maréchal de Molke et le policier Streiner, chef de la sûreté générale. Ces deux derniers avaient été convoqués pour une conférence secrète par celui qui allait se rendre le maître des destinées de la Prusse et de l'Allemagne.

A peine quelques paroles avaient-elles été échangées que Bismarck abandonna son siège et se mit à arpenter la pièce d'un pas fiévreux, les mains crispées derrière le dos, le front baissé et soucieux. Son regard dur semblait fixer un point unique vers lequel convergeraient toutes les énergies de sa pensée.

Toute sa physionomie exprimait à cette heure une volonté farouche, résolue, indomptable.

— Il est donc vrai, dit-il brusquement à Streiner, que vous avez fait arrêter les lettres du commandant Staffel ?

— C'est absolument exact, répondit le policier. Le seul malheur c'est qu'on n'a pas pu reprendre cet espion qui, lui, du moins a réussi à s'évader.

— N'avez aucune inquiétude à ce sujet, répliqua Bismarck après un moment de réflexion. Ce peut Staffel après tout ?

Ce qu'il écrivait, il le dira probablement de vive voix à l'état-major français, mais ils sont trop fous-là-bas pour en tenir compte !

Et comme obsédé, il continua :

— Et puis, une seule chose me suffit, à moi. Je veux que ce soit eux qui nous déclarent les premiers la guerre. Oh ! ils le feront, allez... L'impératrice Eugénie ne marche que par le pape et, j'en suis sûr, Sa Sainteté veut la guerre.

Comment donc ! n'est-il pas naturel, nécessaire que la France catholique prenne en mains la cause du Vatican contre les protestants du Nord ? Napoléon se fait une assez haute conception de sa mission sur terre pour que lui-même, sans se douter certainement que c'est moi qui l'y aurai amené, il commette la faute. Du reste, j'ai sous la main le piège qui le prendra, mon trop naïf et trop rêveur bonhomme.

— Et quel est-il, interrogea l'un des auditeurs ?

— Il vient d'Espagne, sourit sinistrement Bismarck.

— Mais la France, osa de Molke, peut compter sur quelques solides alliances.

— Non pas sur celle de l'Italie, puisque Napoléon est jusqu'ici opposé à ce qu'elle reprenne sa légitime capitale.

— Mais la Russie, mais l'Angleterre ?

— Elles resteront neutres, j'en réponds.

— Mais l'Autriche que nous venons d'écraser ?

— Celle-là ne bronchera pas, fit-il sèchement.

— Alors, la France est à nous ?

— Peut-être bien !... A vrai dire, elle possède des soldats meilleurs que les nôtres, mais heureusement que le haut commandement laisse à désirer pour ne pas dire davantage et cela est l'essentiel. Il y a bien en France des hommes d'étude comme ce Staffel dont nous parlions à l'instant, mais ces hommes, M. Bonaparte les tient à l'écart. A part quelques exceptions, quel est l'officier français qui peut se flatter de connaître notre armement, les lignes de nos fortresses, notre organisation militaire ? Et pourtant chez nous, le dernier de nos officiers possède le plan de la moindre forteresse de nos voisins. Confiance, Messieurs ! Nous sommes à la veille de faire oublier à l'Europe stupéfaite nos défaites de Valmy, d'Iéna et d'Auerstaedt !

Un nouveau sourire plissa ses lèvres et, se tournant vers Streiner, Bismarck poursuivit :

— Votre place n'est plus ici. Retournez en France et achevez de vous procurer les derniers renseignements ; étendez, s'il le faut, davantage ce filet que vous avez si bien lancé sur ce trop aveugle pays. Faites bien votre métier d'espion, monsieur, et l'empire d'Allemagne saura vous récompenser de vos services.

A cet instant, un laquais entra portant sur un plateau d'argent une carte de visite. Le chancelier lut le carton.

— Faites entrer, dit-il.

Le domestique introduisit alors une grande jeune femme à laquelle Bismarck présenta poliment un siège aussitôt.

— Merci à vous d'avoir répondu à mon message en venant vous-même jusqu'ici, commença le ministre prussien, mais répondez vite : votre mari j'est-il enfin décidé à marcher avec nous, madame la comtesse ?

— Mon mari, répondit avec une certaine gêne celle que traitait ainsi Bismarck, entend toujours rester bier avec Napoléon III. En soutenant la France, il prétend défendre les intérêts de son pays. Je puis assurer cependant que mes efforts ont abouti à diminuer un peu cette affection exagérée que le comte éprouve pour cette nation.

— C'est bien !... Et vous, fréquentez-vous toujours les Tuileries ?

— Je suis toujours reçue à la cour et l'impératrice est toujours mon amie. Je dois vous dire à ce propos que mon impériale amie désirerait beaucoup une guerre avec la Prusse. Pensez donc ! L'horizon politique en France n'est pas rose. La démocratie fait des progrès de plus en plus inquiétants. Son opposition est maintenant menaçante et l'impopularité de l'empereur croît sans cesse. Une diversion est donc nécessaire, autrement le prince impérial court fort le risque de ne pas pouvoir monter sur le trône de son père. Pour l'impératrice

Eugénie, cette diversion ce serait la guerre avec vous !... avec nous ! L'autre jour, ne s'écriait-elle pas, d'ailleurs, devant un assez grand nombre d'intimes : « Cette guerre, je la veux ! ce sera ma guerre, à moi ! »

— Laissez votre impératrice à ces idées-là, ma chère amie. De plus, arrivez à lui faire détester l'Italie. Renseignez-moi sur ce qui se passe à la cour. Streiner va repartir avec vous. Suivez les instructions que je lui ai données. Vous vous verrez chaque jour, jusqu'au moment où vous aurez soustrait certains petits papiers à votre trop sérieux mari.

La comtesse ne releva pas l'ironie, mais elle questionna :

— Des papiers ?

— Ne demandez rien ici. On vous renseignera à Paris. Que voulez-vous, entre nous, c'est exigence pour exigence. Il fut un temps où vous me coûtâtes cher et je ne dis rien. Aujourd'hui vous me demandez encore cent cinquante mille francs et je vous les accorde avec cette réserve, toutefois, c'est qu'ils vous seront payés à Paris. Streiner emporte lui-même. Allons ! madame la comtesse, ne reculez pas à cette heure où vous pouvez le plus nous servir et où, par suite, la plus belle occasion s'offre à vous de vous payer toutes vos fantaisies, tous vos caprices ! Mais ces petits papiers, entendez-vous, il me les faut absolument. La voix se faisait impérative. La comtesse promit d'un signe de tête, tandis que de Molke disait à Bismarck :

— Ses papiers vont vous coûter cher !

— On se retrouvera plus tard, quand on règlera ses comptes, fit brutalement le chancelier. Que seront ces misérables cent cinquante mille francs, si, en échange, on nous donne des millions... des milliards !

Sa visite terminée, la comtesse allait se retirer, mais le laquais revint apportant cette fois une lettre que Bismarck déchiffra et parcourut avidement. Cette lecture lui fut agréable, car, joyeux, il revint auprès de la comtesse.

— Vous partirez cette nuit même ; encore une fois, dès votre arrivée à Paris, où nous serons, je l'espère, bientôt, nous aussi, vous recevrez des instructions. Bon courage, madame, et surtout soyez prudente.

La comtesse s'éloigna.

La révolution est sur le point d'éclater à Paris, mes amis. Je viens de l'apprendre par cette lettre. Or, il ne faut pas que cela arrive, car Napoléon tombé, c'est infailliblement la République qui lui succéderait et la République ne voudrait pas de la guerre ou songerait plutôt à l'éviter d'abord pour se donner le temps de réorganiser les forces militaires de la France.

— Cela est vrai, dit de Molke, toujours songeur. Cependant, il nous faudrait notre revanche de Valmy !

— Il nous faudrait aussi et surtout des milliards pour lancer notre industrie, répliqua violemment le chancelier.

Tous trois étaient indécis. Cette nouvelle paraissait les dérouter, ruiner leurs plans et paralyser leurs forces.

Bismarck réagit le premier.

— Rien ne doit être changé, fit-il d'une voix brève. Streiner, partez de suite et consommez votre œuvre. A Paris, écoutez tout, voyez tout et dites tout.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi seul. Quelqu'un m'attend qui peut tout pour le triomphe de l'Allemagne. Le regard de Streiner et de de Molke se fit surpris et interrogateur, mais le chancelier n'ajouta rien de plus et les deux hommes n'insistèrent pas. L'un, s'inclina profondément; l'autre, le feld-maréchal, serra la main du comte et ils sortirent.

La porte se trouvait à peine refermée sur eux que Bismarck se dirigea rapidement vers une autre petite porte habilement dissimulée derrière une haute tapisserie et l'ouvrit. Un homme pénétra alors dans le salon.

Il pouvait bien avoir une soixantaine d'années. Grand, gros, il avait un regard hautain et une physionomie placide. Quoique vêtu d'un complet civil, l'ensemble de sa personne donnait l'impression qu'on était en présence d'un militaire.

Bismarck, saluant obséquieusement, lança :

— Jamais, Monsieur le Maréchal, je n'aurais espéré l'honneur de votre visite !...

Ce qui se passa entre ces deux hommes, nul ne le sait, mais l'entretien se prolongea fort avant dans la nuit, et quand Bismarck ramena son étrange visiteur, il lui dit en lui serrant la main :

— C'est donc bien entendu Monsieur le Maréchal ? Il ne tient qu'à vous de faire cesser votre disgrâce présente et de devenir régent de France, ce qui fera qu'alors l'Europe n'aura plus que deux chefs : vous et moi.

De ce jour, le sort de la France fut décidé. Trahie de toutes parts, elle allait devenir la proie facile de l'ambitieux Chancelier que deux idées fixes obsédaient : l'unité de l'Allemagne d'abord et la prospérité de son pays ensuite.

Pierre SAHUC.

La révolution en Russie

L'Anniversaire du 22 Janvier

Le calme a été complet à l'occasion de l'anniversaire du 22 janvier. Le grand-maître de la police a rapporté un ordre mis en circulation il y a trois jours, de fouiller tous les voyageurs arrivant dans la gare.

On vient de confisquer quatre journaux satiriques, la *Mitrailleuse*, la *Liberté*, la *Flèche* et l'*Oural*; les rédacteurs ont tous été emprisonnés.

Arrestations

Les informations des journaux du soir confirment que la journée du 22 janvier s'est passée dans le calme presque partout en Russie, grâce aux importantes mesures de police. On signale que cette journée avait été précédée d'un nombre considérable d'arrestations non seulement à Saint-Petersbourg et dans les grandes villes, mais aussi dans les centres secondaires comme cela s'est passé dans la province d'Yaroslavl où trois cents personnes ont été arrêtées; les voyageurs ont été fouillés et les wagons des marchandises, dans les chemins de fer, ont été vérifiés.

INFORMATIONS

Les prochaines élections législatives

Le courant qui s'était manifesté ces jours derniers, en faveur de la fixation des élections législatives au 8 avril, semble aujourd'hui un peu enrayé. Tout en continuant à estimer qu'il y aurait intérêt à procéder aux élections dans le délai le plus rapproché, les députés républicains reconnaissent que le choix du 8 avril soulève diverses difficultés : la première et la plus importante réside sans la lenteur avec laquelle se poursuit la discussion du budget.

D'autre part, les membres de la majorité sont très désireux de ne pas se représenter devant le suffrage universel avant d'avoir fait aboutir la loi sur les caisses de retraites, et aussi la réforme ayant pour objet d'étendre à certaines catégories de fonctionnaires, les dispositions de la loi sur les Syndicats professionnels.

Dans ces conditions, il est vraisemblable qu'on fixera les élections à la date qui avait été tout d'abord indiquée, c'est-à-dire au 22 avril.

Les grandes commissions

Les grandes commissions annuelles se sont constituées et ont nommé : commission de l'armée, président M. de Freycinet; vice-présidents, MM. Rolland et Mézières; secrétaires, MM. Tréveneuc et Fergemol de Bostquénard; commission de la marine, pré-

sident M. Méo ; vice-présidents MM. Cuvinet et Monis ; secrétaires, MM. Pams et Saint-Germain ; commission des chemins de fer, président M. Emile Labiche.

A Algésiras

LE DISCOURS D'EL MOKHHI

Voici le résumé du discours que le délégué marocain a prononcé à la séance de la conférence :

Après les compliments d'usage, il a dit que le sultan est très bien disposé pour faire les réformes dans son empire, et qu'il les avait déjà abordées, quand un agitateur réussit à soulever contre son autorité quelques tribus jusque-là fidèles. Depuis, les efforts du sultan ont été dirigés vers la destruction de cet ennemi, et il est impossible de rendre par les mots la quantité de troupes, d'armes, de munitions et d'argent que le sultan a dépensés dans cette entreprise.

C'est dans ce moment que je produis un événement à l'arrivée de Saint-René-Taillandier à Fez, événement qui motiva la réunion des notables du pays, lesquels, d'une voix unanime, prièrent le sultan de réunir une conférence des puissances représentées à Madrid en 1880. Le sultan céda à ce désir bien volontiers et invita les puissances à se réunir sur le sol de la noble puissance espagnole.

C'est dans ces conditions que le sultan propose aux puissances de lui donner des conseils qui, si l'unanimité des puissances est acquise, seront exécutés aussitôt.

Le 23 janvier, à l'occasion de la fête du roi d'Espagne, des fêtes ont été organisées ; la conférence n'a pas tenu de séance et a assisté à des réjouissances et à des réceptions officielles.

La Convention franco-russe

Dans sa séance de mardi, la commission des douanes s'est préoccupée de la situation résultant de l'ajournement par la Chambre du vote sur la convention de commerce franco-russe.

A partir du 31 mars prochain, à défaut de nouvel arrangement, on appliquera à la France le régime russo-allemand, à raison de la clause de la nation la plus favorisée. Or, le régime ne comprend aucun des produits intéressant la France, de sorte qu'au 31 mars cela reviendrait à l'application du tarif général réservé aux produits français.

En cet état, la commission des douanes a décidé de se concerter avec le gouvernement en vue d'amener la Chambre à reprendre le débat interrompu.

L'incident franco-vénézuélien

Le *Desaix* et le *Jurien-de-la-Gravière* sont partis ostensiblement en croisière ; on présume qu'ils vont à la Guayra.

Petites Nouvelles

On annonce que l'ex-colonel Marchand posera sa candidature aux élections législatives à Belleville, contre M. Vaillant.

L'aéronaute Cooper s'est tué mardi, au cours d'une ascension à New-York ; il a fait une chute de plus de 600 mètres et a été relevé dans un état épouvantable ; son crâne ne formait plus qu'une bouillie informe et tous ses membres étaient brisés.

Il se confirme que le voyage de l'empereur Guillaume en Espagne aura lieu en avril.

On annonce la mort de M. Chartray, député de la Charente-Inférieure ; il était né le 25 avril 1861 et était député depuis 1893 ; il appartenait au groupe radical.

En travaillant dans un champ, un cultivateur de Lorient a découvert enfoui dans la terre, un vase grossièrement façonné contenant des pièces d'or, d'une valeur de 15.000 francs.

Le *Standard* annonce qu'un *Vénus au miroir*, que se disputaient de puis plusieurs mois les grandes galeries de Rome et des Etats-Unis, va rester définitivement en Angleterre, grâce à la générosité d'un particulier. Le Louvre avait en vain offert 50.000 livres sterling ; au contraire, il avait porté son offre à 55.000 livres, sans plus de succès.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Lucien Victor Meunier dans la *France du Sud-Ouest* :

Les nationalistes constatent avec amertume qu'une seule fois un seul président a usé d'un seul des droits que lui confèrent les lois constitutionnelles ; ils font allusion à la dissolution de la Chambre des députés, prononcée par le maréchal de MacMahon en 1877, avec l'assentiment du Sénat réactionnaire d'alors ; cet essai de pouvoir personnel n'a pas été encouragé ; la majorité républicaine de la Chambre dissoute est revenue compacte ; ceux qui avaient voulu faire « marcher » la France, ont dû reculer, et le maréchal, placé par

l'orateur des grèches, Gambetta, dans l'alternative de se soumettre ou de se démettre, s'est soumis d'abord, puis s'en est allé ensuite, piteusement.

Depuis, les présidents ont tous été respectueux de la volonté de la nation, exprimée par ses mandataires naturels.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'amendement de M. Paul Constant au chapitre 6 du budget du ministère de l'intérieur, tendant à la suppression des sous-préfets, les votes de nos députés ont été :

Contre : MM. Rey, Lachièze, Vival. La Chambre a adopté l'amendement par 290 voix contre 209.

CAHORS

Projet d'Hôtel des Postes

Nous sommes heureux de pouvoir donner aux lecteurs du *Journal du Lot* la primeur du rapport sur le projet d'Hôtel des Postes — rapport qui sera lu par son auteur M. Rouffi, dans la séance du Conseil municipal de samedi.

Nous avons dit sur cette question tout ce qu'il y avait à dire, et certes, nos lecteurs, rien qu'à la lecture, verront la faiblesse d'argumentation de ce rapport qu'ils qualifieront eux-mêmes.

Nous ne pronons aucun emplacement ; ce rôle appartient à la Commission municipale, mais nous déclarons hautement qu'aucun emplacement proposé est moins contraire aux intérêts de la population que celui préconisé par le rapport.

Si certains en avaient douté, la lecture seule aussi difficile en soit-elle, de ce rapport le leur démontrera surabondamment.

LOUIS BONNET.

Rapport Rouffi

Messieurs,

Dans la séance du 31 octobre dernier, à la suite de deux amendements qui furent présentés après la discussion du rapport de la Commission des travaux publics relatif au projet de construction d'un hôtel des Postes sur l'emplacement occupé par des dépendances de l'hôtel du Lion-d'Or, en bordure du boulevard Gambetta, vous avez décidé, à la majorité de trois voix, « que les diverses propositions de vente de terrains seront étudiées de façon à donner une solution à cette question pour la session de novembre ».

Huit propositions de vente de terrains et immeubles, en sus de celle d'acquisition par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, qui faisait l'objet du second amendement joint au premier et ayant trait à la portion du jardin de M. de Flaujac, à annexer aux magasins du syndicat agricole, ont été déposés à la mairie.

Ce sont celles de Mme Saint-Sébe, de MM. Gimbert et Paganel (à réunir à une seule) ; de M. Richard, de M. Besse, de M. Valette, de M. Amadiu et de M. de Valon.

Votre Commission des travaux publics, après avoir visité toutes les parties des propriétés à vendre et assisté à tous les mesurages des portions offertes par les propriétaires sus-nommés, a calculé avec le schéma de chacune sous les yeux, les surfaces correspondantes.

Il résulte des divers examens auxquels elle s'est livrée et des relevés qu'elle possédait les constatations ci-après :

1° L'emplacement occupé par le syndicat agricole, y compris 8 mètres linéaires de jardin prélevés à sa suite, dans la propriété de M. de Flaujac, ne peut donner qu'une surface totale de 462 mètres, qui se réduirait à 330 mètres seulement pour le bâtiment à cause des surfaces strictement nécessaires pour avoir droit aux ouvertures au nord, à l'est et à l'ouest.

La surface à bâtir à laquelle l'administration centrale des postes a déjà donné son adhésion étant de 462 mètres, on voit, par la grande différence qui existe, combien cet emplacement est peu propre à la réalisation du projet que nous avons en vue, sans compter les risques considérables en indemnité de terrain et de dommages que nous ferait courir l'expropriation à laquelle nous serions fatalement conduits.

2° L'emplacement Saint-Cébe, Gimbert et Paganel réunis offrent une surface totale de 512 mètres, de laquelle il faut retrancher 181 mètres environ pour vues au sud et à l'ouest et pour dégagement à l'est, à cause de leurs ensermentements par la maison Lamache et le passage du lycée, ce qui ramène la surface à bâtir à 331 mètres.

Nous ne disons pas de ceux-ci qu'ils ne soient néanmoins susceptibles de recevoir l'explication d'une proposition pouvant plaire à la fois à la ville et aux intéressés qui sont les Postes ; mais, en outre des conditions plus que fâcheuses qu'ils présentent au point de vue du seul dégagement qu'on pourrait exécuter à l'est, pour ne rien perdre du champ réservé à la construction, il y a celles des prix de vente qui ont été demandés, qui s'élèvent ensemble à la grosse somme de 75.000 francs, soit 26.000 pour Mme Saint-Sébe, 30.000 pour M. Gimbert et 19.000 pour M. Paganel avec bail de 3 à 9 années passé avec ce dernier depuis le 1^{er} mars 1903.

3° L'emplacement Besse, près la Banque de France compte 584 mètres carrés desquels il faut déduire 97 mètres carrés

pour vues au nord et à l'ouest ; le reste pour bâtisse : 487 mètres carrés est supérieur à celui trouvé à l'hôtel du Lion-d'Or, mais il est certain que le programme conçu par l'administration supérieure des Postes ne pourrait pas être exécuté, avec la composition qui l'accompagne, dans ce quadrilatère qui n'a que 22 m. 15 de long sur 26 m. 40 de profondeur.

De plus, il importe de remarquer que deux dégagements seulement existaient : rue du Lycée et rue de la Chartraine, et que pour en obtenir au moins un troisième, il faudrait restreindre la dernière superficie de 487 mètres de plus de 90 mètres, ce qui la rendrait inférieure de plus de 65 mètres à celle comparée plus haut.

Le prix de vente demandé est de 40.000 francs avec dénonciation de deux baux à ferme, dont l'un peut cesser sans indemnité trois mois après avis consécutif donné au locataire, et l'autre qui a une durée de 9 années à partir du 1^{er} avril 1905, mais qui est réductible à 3 ans après information préalable.

4° L'emplacement Richard où est situé le poste actuel, occupe une étendue totale de terrain de 781 mètres carrés qui serait réduite, après réserves pour les vues à l'est et pour le troisième dégagement au sud à 540 mètres carrés environ ; son prix de vente est de 60.000 francs.

Si cette dernière surface à bâtir est supérieure à celle agréée par l'administration des Postes et le prix d'acquisition très peu au-dessus de celui qu'elle-même a fixé, il importe de bien remarquer que la configuration du terrain, par rapport aux deux voies de communication qui le bordent, s'écarte des modèles par lesquels l'homme de l'art traduit l'idée du beau en donnant aux monuments qu'il conçoit les formes et les proportions déterminées par des règles, que l'étude constante et le génie des grands maîtres ont établis. Nous voudrions dire qu'en cet endroit la face principale de l'édifice projeté ne pourrait être établie sur la rue du lycée, la longueur libre de ce côté n'étant que de 23 m. 65, sur laquelle il faudrait prélever 6 ou 8 mètres pour la largeur du troisième dégagement sus-indiqué, tandis que sur la rue des Tabacs où la ligne s'étend sur une longueur de 33 m. 45, on aurait assez de facilité pour satisfaire au programme imposé.

En dehors de cette grave considération, que vous jugerez impartialement, il en est une autre, que nous ne devons même pas vous signaler, c'est le remplacement, en pure perte, d'une construction de très belle apparence par une autre, d'un plus joli aspect sans doute, alors que d'une différente manière et avec moins de charge pour la ville, nous pourrions orgueilleusement en compter une de plus.

5° L'emplacement Amadiu renferme une surface totale de 592 mètres, et est offert au prix de 45 mille francs. Si on déduit les surfaces nécessaires pour les vues à observer au Nord et à l'Est, et pour un seul dégagement possible de 5 mètres au plus de largeur, au Sud, le long de la maison Cayla, il ne reste plus, pour la surface à bâtir que 392 mètres. Cette dernière est inférieure d'au moins 69 mètres à celle que nous comparerons à tous les emplacements étudiés et ne saurait ainsi présenter l'étendue suffisante pour une composition digne de l'édifice que nous voulons ériger et encore moins pour celle des détails intérieurs qui nous sont imposés.

6° L'emplacement Valette est le plus vaste de tous ceux qui ont été offerts ; sa configuration géométrique irrégulière permettrait l'établissement d'une cour ou jardin à l'Ouest de 356 mètres carrés ; mais si sa longueur totale, sur la rue J. F. Caviolle, est de 36 m. 40 elle n'offrirait plus pour la face principale de l'Hôtel des Postes, sur la dite rue, qu'une longueur de 24 m. 40, à cause des 6 mètres que lui enlève au Nord le plan d'alignement approuvé de la rue des Ecoles et des autres 6 mètres, au moins qu'il faudrait abandonner au Sud (côté de l'école communale), pour l'établissement d'un passage ou 3^e dégagement.

De plus, au prix de 69 mille francs demandé par ce propriétaire, viendrait s'ajouter nécessairement la dépense d'acquisition de la partie du grand immeuble des sœurs de Nevers, située sur l'arceau qui s'appuie, dans toute sa profondeur, à l'extrémité Nord de la maison de M. le D^r Valette.

7° Enfin, l'emplacement de Valon offre une surface de 600 mètres composée de 170 mètres de bâtisse et de 430 de jardin contigu ; celle restant pour la construction, déduction faite des surfaces réservées pour droit de vues, à l'Est et au Nord, serait de 458 mètres environ presque égale à celle acceptée par l'administration des Postes pour les besoins de ses services.

Il importe cependant de remarquer que la longueur pouvait être utilisée pour la façade principale, sur la rue Gustave Larroumet, n'aura que 24 m. 30 et que si rien n'empêche le propriétaire de donner une longueur de 30 mètres, et plus dans le sens perpendiculaire à la sus-dite rue, on ne saurait songer, en tout état de choses, à projeter cette façade dans cette direction.

Au prix de 90 fr. le mètre carré concédé, la dépense d'acquisition de cet emplacement s'élèverait à la somme de 54 mille francs, à cette somme il convient d'ajouter celle de 4.800 fr. représentant, au prix de 40 fr. le mètre carré, la surface de terrain et bâtisse à incorporer à la voie publique par suite du plan d'alignement approuvé de la rue Sainte Claire.

Vous avez remarqué Messieurs, que cet exposé déjà long, ne contient guère (si je puis m'exprimer ainsi) que des indications purement matérielles, ne se rapportant qu'aux dimensions, aux superficies et au prix d'achat de terrains et immeubles dont la vente a été proposée à la ville depuis votre dernière réunion du 31 octobre 1905.

Il en a été intentionnellement ainsi pour vous permettre d'apprécier d'abord les écarts qui régissent entre chacune des diverses conditions fondamentales à remplir : les unes de dimension et de distribution des détails intérieurs im-

posées par les auteurs du programme, et l'autre d'économie sollicitée par le Conseil municipal. Il ne nous restera plus qu'à joindre à cette première appréciation, celle qui résultera des indications qui vont suivre, pour décider, ou non, conformément au premier vœu de votre commission des travaux publics.

C'est à dessein que nous nous sommes servi, au commencement de notre rapport, du mot emplacement, quoique, dans l'espèce et pour le résultat que veut atteindre votre commission des travaux publics, le mot soit des plus impropres. Ce ne sont pas, en effet, des emplacements plus ou moins vastes, de forme plus ou moins variés, qu'il nous importe de déterminer et de soumettre à l'acceptation de l'administration des Postes ; c'est le choix d'un emplacement qui non seulement convienne à cette dernière, mais aussi et par exigence rigoureuse des principes directeurs dans toute construction architecturale, convienne à la composition de l'œuvre qui est le grand point de départ dans la question qui nous occupe.

Le maître Alberti, surnommé le Vitruve moderne, après avoir parlé, dans le livre 1^{er} de son traité, des origines de l'architecture et de son utilité, donne à ce propos les règles pour choisir l'emplacement et l'exposition des édifices.

L'intelligence des besoins et de l'effet, puisque chaque édifice a son site propre d'où dépend sa beauté pittoresque, fera exécuter en se restreignant aux prescriptions, depuis longtemps formulées, une composition admirable répondant en tout point au programme bien défini, remis par l'administration supérieure des postes aux municipalités qui en font la demande.

Un emplacement de forme rectangulaire, libéré de toute promiscuité, offrant à la façade principale, en même temps que l'étendue recommandée de 1 1/2 à 3 fois la hauteur, pour un édifice ordinaire, la place d'honneur sur sa plus grande ligne en bordure d'une vaste promenade ou d'une belle et large voie, est sans contredit la forme la plus gracieuse, la plus imposante, à donner à un édifice ou monument, de même qu'elle facilite le mieux les distributions intérieures de toutes sortes.

Pour vous convaincre, messieurs, de la nécessité de se conformer aux principes directeurs énoncés plus haut, nous vous dirons : qu'il tombe sous le sens qu'un programme de grand monument sera le même quel que soit le quartier supposé et que cependant ce monument sera tout autre chose s'il est conçu sur une grande place ou dans une rue quelconque. D'ailleurs, cette assertion vous pouvez la vérifier à l'instant en plaçant dans votre imagination le beau magasin du Printemps, de la rue de la Liberté, à la façade de magnifique apparence, bien conçue ; à l'intérieur bien distribué, et en le transportant sur le point que vous voudrez, le long du boulevard.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce qui, croyons-nous, vient d'être démontré touchant le choix de l'emplacement ; nous y ajouterons simplement, avec l'appui que nous prêtent les nombreuses considérations déjà émises, que la raison d'économies en terrains, immeubles construction, ou tout autre, ne saurait plus être dans notre esprit qu'un non-sens absolu et que conserver encore l'idée d'établir, sur tel ou tel point, un paillard édifice émanant d'un programme imposé, après avoir été étudié et mûri par les services intéressés et dont la belle composition vous a été présentée dans tous ses détails, serait rêver de projets plus Icaréens les uns que les autres.

Tout cela nous porte alors, Messieurs, ou à admirer les avantages que nous tirerons du choix de l'emplacement qui vous a été désigné une première fois, ou à nous incliner devant les nécessités du droit, fort heureusement, si dépendent. Il s'impose à l'art, il s'impose à l'embellissement de la ville ; il est le lieu de promission, le Chanaan des matériaux dont se composera la construction de l'admirable édifice que nous voulons ériger.

En conséquence, et comptant sur votre bon goût, de même que sur votre instinctif et ardent désir de complaire, en toute occasion, aux intérêts de la cité, j'ai l'honneur de vous proposer, messieurs :

1° De décider qu'un Hôtel des Postes, nouveau bijou, dont s'ornera notre boulevard Gambetta, sera construit sur l'emplacement occupé présentement par les vastes dépendances de l'hôtel du Lion-d'Or, conformément aux clauses et conditions imposées et suivant les plans et devis agréés par l'administration supérieure des Postes et Télégraphes.

2° De voter, pour ces motifs, la somme de 44.852 fr. 30 qui sera comprise dans l'emprunt que la Ville doit prochainement contracter, laquelle somme sera un maximum qui ne sera sûrement pas dépassé.

La Presse et l'Hôtel des Postes

S'il est vrai que la presse soit l'émanation des sentiments du public l'Hôtel des Postes est bien la plus fidèle affaire qu'un conseil municipal ait jamais faite.

Jamais, en effet, accord aussi unanime n'avait été constaté dans la presse — sans distinction de parti — locale et régionale comme ces jours derniers à propos de la construction de l'Hôtel des Postes sur l'emplacement de l'Hôtel du Lion d'Or.

Et comme il est exact que la presse est bien le reflet de l'état d'esprit d'une population, nous pouvons dès lors affirmer que jamais projet ne fut plus impopulaire que celui préconisé par quelques intéressés du Conseil municipal.

C'est ainsi que le *Dévoil du Lot*, le *Quercinois*, la *Petite Gironde*, la *France du Sud-Ouest*, le *Républicain du Lot*, le *Journal du Lot*, la *Dépêche* probablement malgré son

geste de résignation, sont hostiles au projet municipal.

Et la raison de cette opposition est bien naturelle, du moment que le projet est contraire aux intérêts de la ville.

Quant aux journaux qui sont favorables au dit projet, ils sont, croyons-nous..... UN !!!

La presse étant l'émanation des sentiments du public, et le Conseil municipal passant outre aux protestations soulevées de toutes parts, il faut espérer que le public saura se souvenir.

LOUIS BONNET.

La terre de promission !!

De même que Moïse, debout sur le mont Abarim apercevait au loin le pays de Chanaan, la terre promise, cette merveilleuse Palestine où tant d'humains coulèrent de si heureux jours, le rapporteur du projet de l'Hôtel des Postes aperçoit, de sur sa chaise édilesque, au loin, au fond du boulevard, « le terrain de Promission », la terre promise, le pays de Chanaan !

C'est ainsi que dans le rapport que nous publions aujourd'hui et qui sera lu samedi à la séance du Conseil municipal, est appelé le terrain des écuries du Lion-d'Or.

Mince d'appellation ! dirait Gavroche ; ça sent pourtant pas la rose, là !

Et cependant, c'est consacré, c'est officiel ; hélas ! dire que nous avions si près de nous un coin du Paradis terrestre, ô mécréants qui l'avons ignoré !

Merci au rapporteur de nous l'avoir révélé ; et souhaitons sincèrement que, plus heureux que Moïse qui ne put entrer dans cette Terre-Sainte qu'il avait aperçue et contemplée, nos édiles puissent pénétrer et jour longtemps dans le Chanaan cadurcien.

Et si les employés des postes qui auront la joie d'y passer de longues heures chaque jour peuvent, à leur tour, s'y habituer également, tout sera pour le mieux.

O terrain de promission ! ô Chanaan cadurcien ! les contribuables te saluent !

LOUIS BONNET.

Conseil Municipal

Ainsi que nous l'avons annoncé mardi, le Conseil Municipal se réunira le samedi 27 janvier courant à 8 h. du soir.

Ordre du jour :

Demandes de soutiens de famille : Bonnet, Laucou, Vialard, Tuleu.

Mutuelle Quercynoise. — Demande. Téléphone. — Proposition du syndicat du Commerce et de l'Industrie de Cahors.

Gare de Cahors. — Proposition.

Collège de jeunes filles. — 1^o Approbation du cahier des charges pour les fournitures d'épicerie et la vente des eaux grasses ; 2^o Demandes de dégrèvement, Marateuch et Véziat.

Hospice de Cahors. — Proposition ministérielle.

Ecole de filles du Boulevard Gambetta. — Demande de création d'un nouvel emploi d'institutrice adjointe.

Dépenses imprévues. — Demande de prélèvement pour indemnités d'institutrices.

Cimetière de Lacapelle. — Promesse de vente Miquel.

Reconstruction du Pont-Neuf. — Paiement d'indemnité aux agents chargés des études.

Rue Blanqui. — Engagement veuve Célarie.

Rue Blanqui. — Demande de la veuve Célarie.

Demande des cantonniers communaux.

Chemin vicinal ordinaire n° 13. — Demande en remise Gourguou.

Demande des boulangers de Cahors.

Aliéné Magnany. — Contribution de la ville.

Demande de Madame Cayrouse, Institutrice.

Pétition des habitants de St-Georges et de Larozière au sujet des débris de la ville.

Communication de l'œuvre de M. Léon Durand.

Rapports des Commissions.

Eclairage public et particulier.

Hôtel des Postes.

Projet d'emprunt Municipal pour les eaux etc.

Bureau de Bienfaisance

Souscription annuelle au profit des pauvres :

Première liste. — La Compagnie d'Orléans, 250 fr. ; la Banque de France, 100 francs ; la Société Générale, 50 francs. Total, 400 francs.

Il ne sera pas fait cette année de quête à domicile ; aussi, les personnes qui désireraient participer au soulagement des malheureux, sont-elles priées de vouloir adresser leur offrande au secrétaire trésorier du Bureau de bienfaisance, rue Saint-James, impasse de la Charité.

— M. le colonel Isnard vient d'indiquer M. le maire de Cahors qu'il

met à la disposition des indigents de la ville 24 soupes, qui seront distribuées chaque jour par le 7^e de ligne aux personnes désignées par le Bureau de bienfaisance.

A l'Elysée

A son arrivée à l'Elysée, il y a sept ans, M. Loubet attacha à sa maison trois de nos compatriotes : MM. Abel Combarieu, François Roussel et le colonel Bataille. Avec M. Fallières, un autre compatriote va aussi entrer à l'Elysée. C'est M. le général Carrié, commandant actuel du palais du Sénat, comme secrétaire général, chef de la maison militaire.

Le général Carrié est né le 29 janvier 1848, à Vire, canton de Puy-l'Évêque (Lot). Il sort de l'École Polytechnique ; il se trouvait à l'école de Fontainebleau au moment de la déclaration de la guerre en 1870 et interrompit ses études pour faire partie de l'armée de la Loire. Il assista aux combats de Coulmiers, Patay, Orléans, Beaugency, du Mans, etc.

Capitaine en 1874, il s'embarqua, en 1876, pour l'Algérie et appartint au corps expéditionnaire de Tunisie en 1881.

Chef de bataillon en 1880, lieutenant-colonel en 1899, il fut nommé directeur de l'artillerie de Toulouse, où il fut maintenu avec le grade de colonel en 1902.

Il exerce depuis le 25 octobre 1902 le commandement militaire du palais du Sénat, où il remplaça le colonel Beuret, décédé.

Le général Carrié a reçu, en 1896, quand il était sous-directeur de la manufacture d'armes de Tulle, une lettre de félicitations du ministre de la guerre, pour avoir trouvé le moyen de supprimer le danger des crachements dans le fusil de petit calibre.

Le Gaz et l'Électricité à Cahors

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante relative aux questions du gaz et de l'électricité.

A titre de document nous croyons devoir la publier :

Monsieur le Directeur,

Les journaux de Cahors nous ont appris ces jours derniers qu'une entente était sur le point d'intervenir entre la ville de Cahors et la Compagnie du Gaz, en suite du procès intenté par la ville. Nous ne connaissons pas la valeur documentaire des renseignements fournis par les journaux, mais si nous en rapportons à la lettre, nous faisons une pénible constatation.

Persuadé que votre sollicitude est acquise aux intérêts généraux de la collectivité qui me paraissent lésés en la circonstance, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants.

Je rappelle les faits pour mieux les exposer.

La Compagnie du Gaz avait le monopole de l'éclairage gaz jusqu'en 1920 soit pour 14 années encore. Depuis déjà longtemps, une notable partie de la population cadurcienne se plaignait avec juste raison, du monopole puisqu'il privait tout le monde du bénéfice de prix réduits pour le gaz et empêchait un quelconque industriel de donner la lumière électrique. Les conseillers municipaux l'ont si bien compris, qu'ils ont traduit le mouvement d'opinion en intentant à la Compagnie du Gaz un procès que celle-ci devait fatalement perdre. La Compagnie du Gaz sentant sa cause mauvaise, fait des concessions, et c'est naturel, elle baisse le prix du gaz à 0 fr. 20, mais demande une prorogation en sa concession jusqu'en 1946. La ville croit devoir lui accorder cette prorogation en raison de la baisse des prix, c'est bien et je ne m'élève pas contre cette solution.

Mais je constate qu'en fait, d'après le contrat ancien qui lie la ville et la Compagnie, que celle-ci a seule le droit de donner de la lumière électrique pendant la durée de sa concession de gaz, c'est-à-dire jusqu'en 1920. Elle va donc appliquer en 1910 des prix arbitraires ou basés sur ceux pratiqués dans quelques villes de l'importance de Cahors, c'est-à-dire très élevés et en tout cas de beaucoup supérieurs à ceux qui seront offerts au moment où elle installera son service électrique.

Il en découle naturellement que si l'électricité est trop chère, personne n'en prendra, et que la Compagnie continuera à écarter son gaz avec des bénéfices énormes.

C'est son droit strict jusqu'en 1920, et en raison de son ancien contrat.

D'après la communication des journaux, la ville a trouvé que ce n'était pas assez d'un monopole de gaz, et elle englobe dans la prorogation de concession d'éclairage au gaz, l'éclairage électrique, pour une même durée c'est-à-dire jusqu'en 1946 ; de sorte que après avoir fait la constatation désagréable qu'un monopole est une gêne pour les intérêts généraux, on en ajoute un second, le monopole de l'éclairage électrique. Et dans quelles conditions donne-t-on le monopole de cet éclairage nouveau ?

A un moment où personne ne peut venir faire de propositions à la ville en concurrence avec la Compagnie du Gaz.

Il semble cependant qu'une collectivité comme une ville devrait, avant d'engager ses fonds et son indépendance pour une aussi longue durée, devrait dis-je pouvoir faire appel à l'industrie et savoir s'il n'est pas possible d'obtenir des conditions meilleures que celles que peut offrir la Compagnie du Gaz.

Il est bien entendu que cet appel à la concurrence ne peut être fait jusqu'en 1920; mais alors, qu'on limite la concession à cette date, et qu'on ne donne à la C^e qu'une autorisation de passage pour ses fils conducteurs d'énergie de façon qu'en 1920 le public puisse jouir des prix de concurrence, si une compagnie peut s'installer à Cahors ou y est déjà installée pour l'électricité, il me semble que c'est juste et qu'il est arbitraire de priver d'autres industriels de la possibilité de concourir à l'exploitation de l'éclairage électrique, lorsque la C^e du Gaz n'a aucun droit à partir de 1920, ni aucune qualité pour éliminer des concurrents.

On nous répondra qu'il n'était pas possible de faire autrement, car la C^e a engagé des dépenses importantes pour remettre en état son matériel industriel et sa canalisation. Mais de n'est pas une gracieuseté que fait la C^e à la ville; elle est simplement dans le cas de tous les industriels, dont les machines ou les méthodes de production doivent à un moment donné être remplacées, pour le maintien de l'usine en bon état de production et l'obtention du prix de revient industriel plus bas. Je crois ne pas me tromper en émettant cette opinion, que la dépense à engager par la C^e du Gaz, avec une période sérieuse pour l'amortissement, va lui permettre de diminuer son prix de revient dans des proportions telles que la baisse des prix si elle se traduit momentanément par une diminution de recettes de 25 0/0 n'amènera pas une diminution de profits.

Avec des chiffres, il serait aisé de le démontrer. Il me suffit de signaler qu'il y aura :
1° Baisse de prix de revient industriel;
2° Baisse de la quotité de frais généraux à supporter par chaque mètre cube de gaz en raison du développement énorme que prendra la consommation du gaz à 0 fr. 20 centimes.

De sorte que le bénéfice par mètre cube ressortira aussi important que par le passé.

C'est ce qu'aurait pu répondre la Commission de l'Eclairage aux délégués de la C^e du Gaz lorsque la compagnie demandait les deux monopoles en essayant de prouver que les nouvelles concessions étaient ruineuses pour elle.

Cet exposé a pour but de démontrer que les intérêts de la Compagnie ne sont pas sacrifiés; car je ne comprendrais pas que ses intérêts légitimes puissent souffrir.

Je sais très bien que cette protestation ne vient pas à son heure, car je m'adresse à des satisfaits qui sont persuadés n'avoir plus de besoins, puisqu'ils ont le gaz à 0 fr. 20. On devait faire le même raisonnement lorsque la Compagnie est venue proposer en 1850 je crois, le gaz à 0 fr. 30 à la place du quinquet. Ce qui est une satisfaction en 1906 sera peut-être une charge en 1920; c'est pourquoi je fais un appel pressant à ceux qui sont chargés du soin de nos intérêts, et leur dis qu'ils ne peuvent nous livrer pieds et poings liés, pour une nouvelle période de quarante ans, en englobant dans le monopole tous les éclairages.

D'autre part, j'ai été informé comme vous avez pu l'être qu'un groupe composé de possesseurs de force motrice hydraulique et de techniciens a demandé à la Préfecture du Lot l'autorisation de donner la force motrice électrique à Cahors. Cette demande a été faite par un groupe qui se propose de monter une affaire importante pour établir un réseau électrique de force et de lumière.

La société future n'a certainement pas la prétention de vivre longtemps avec la force motrice, mais elle patienterait sans doute bécote par la perspective d'avoir à vendre de la lumière dans un délai déterminé. Si cette assurance lui est enlevée par le monopole donné à la C^e du Gaz, il me paraît peu probable qu'elle puisse s'installer, et les preneurs de force à Cahors, ils sont nombreux paraît-il, devront attendre le bon plaisir de la C^e du Gaz qui fera un peu ce qu'elle voudra, mais qui sûrement ne démocratisera ni force, ni lumière électrique.

La question est complexe, intéressante et ne peut être résolue dans le sens prévu sans qu'une voix autorisée intervienne pour faire ressortir ce que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Pour me résumer, je rappelle que :
1° La ville va délibérément, sans motifs sérieux, donner un monopole d'éclairage électrique à la C^e du Gaz, qui a déjà le monopole du Gaz, et, ceci jusqu'en 1946.

2° Que ce monopole va être accordé, contrairement à tous les usages, c'est-à-dire sans qu'il soit fait appel à l'industrie privée, donc à la concurrence.

3° Que ce serait léser gravement pour l'avenir des intérêts qu'on ne peut sacrifier, les preneurs de force et de lumière électrique et tous ceux qui pourraient être en mesure de soumissionner. Et je demande à Messieurs les membres du Conseil municipal de réserver la concession d'éclairage électrique après 1920, époque à laquelle le Conseil pourrait attribuer autorisation ou monopole sur des bases sérieuses et solides, et en tenant compte des prix, de la qualité et des assurances de bonne marche que pourront offrir les soumissionnaires.

Vétérans des armées de terre et de mer

La 580^e section se réunira le dimanche 26 janvier, à deux heures du soir, au lieu de ses réunions, pour la tenue de sa séance extraordinaire du premier trimestre.

Ordre du jour :

Compte rendu du congrès de 1905 par le délégué Sarrazin; paiement des cotisations.
Affaires diverses.

Jeune imprudent

Dimanche 21 janvier, le jeune Vanel, de Cahors, faisait une promenade à Cabessut, dans la « côte des Anes », en compagnie de trois petits camarades. Il trouva dans le chemin une cartouche de revolver dont la balle alla se loger dans sa main.

M. le docteur Valat, chez qui le jeune Vanel fut conduit, lui donna les premiers soins et put retirer le projectile.

Théâtre de Cahors

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que mercredi 31 janvier courant à 8 h. 1/2 du soir, salle du Théâtre aura lieu la curieuse Conférence donnée par M. Jules COSTES sur le RADIUM : les Rayons N — la Télégraphie sans fil — les Rayons X — l'Électricité à Haute fréquence.

C'est un attrait considérable pour tous. Les expériences qui seront montrées sont des plus curieuses qu'on puisse voir; elles laisseront une impression profonde dans l'esprit des spectateurs et justifient amplement leur énorme succès.

AVIS

M. Léon LAGASPIE, seul pharmacien de 1^{re} classe à Catus, à l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'ils trouveront dans son officine des médicaments de premier choix et que son titre de pharmacien de 1^{re} classe, lui permet de préparer avec tout le soin voulu, exigé par l'art pharmaceutique et la dignité professionnelle, tout en conservant des prix assez modérés pour défier toute concurrence.

Médicaments nouveaux et préparés par M. Lagaspie avec des produits de première qualité, provenant des premières drogueries françaises (Pharmacie Centrale de France, etc.) :

Sirope Pectoral Balsamique, 2 fr. le flacon d'une efficacité absolue contre les affections des bronches et de la poitrine.
Rob Toni reconstituant, 3 fr. 50 le flacon contre anémie, pâles couleurs, etc.

Thé purgatif des Agriculteurs, 0 fr. 75 la boîte remplaçant avantageusement les divers autres Théas.

Une Lotion Capillaire, 3 fr. le flacon qui a déjà produit des effets absolument remarquables contre la chute des cheveux et les diverses maladies du cuir chevelu.

Huile de Foie de Morue
Qualité extra, 1 fr. 50 le 1/2 litre.
— 2 fr. 75 le litre.
1^{re} Qualité, 1 fr. 25 le 1/2 litre.
— 2 fr. 25 le litre.
(Verre compris).

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 24 janvier 1906, 12 h. 30 s.

Contre le Vénézuéla

La France a informé les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, et l'Italie que l'escadre française bloquera avant 10 jours la côte Vénézuélienne.

L'annistie en Russie

Une dépêche de St-Petersbourg assure que le tsar accordera prochainement l'annistie à tous les délégués de politique générale.

Le bombardement de Batoum

Le bruit court à St-Petersbourg que Batoum sera bombardé.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 25 Janvier 12 h. 42 s.

A Algésiras

Le bruit circule à Algésiras, parmi les diplomates, du transfert de la Conférence à Madrid. Si cette proposition est faite, les délégués marocains refuseront catégoriquement.

Au Vénézuéla

La France est arrivée à une entente avec toutes les puissances, au sujet de la perception des droits de douane au Vénézuéla.

AGENCE FOURNIER.

Vivo lo Séporociou

Intéressante et jolie brochure en vers patois par un Quercynois.

En vente à Cahors chez Mlle Imbert, 79 Boulevard Gambetta, au prix de 0 fr. 20.

Arrondissement de Cahors

Moncuq

Conférences-Lectures. — Pour répondre au désir général, les lectures et conférences qui jusqu'ici avaient lieu le samedi se feront désormais le dimanche soir.

Dimanche prochain, 28 courant, à 8 heures, lecture du « Bourgeois gentilhomme ».

Lieu de la réunion : Grande salle de l'école primaire supérieure des garçons.

Luzech

Au Comité. — Dans sa réunion dernière, qui a eu lieu dimanche, le comité républicain radical a profité de sa séance mensuelle pour adresser un témoignage de sympathie et ses plus respectueuses félicitations à l'honorable M. Fallières, à l'occasion de sa récente nomination présidentielle.

Le comité a envoyé également une lettre à M. Pagès-Lechesne, conseiller général du canton, pour le féliciter de son attitude vraiment républicaine et de sa conduite irréprochable lors du scrutin sénatorial du 7 janvier, en soutenant la politique du bloc.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Il y a déjà plus d'un mois qu'on disait après le bal du Cercle : « On fera un bal en réponse à celui du cercle réactionnaire ».

Les événements prédits sont arrivés. Un beau soir quatre ou cinq personnes ont décidé qu'une réunion serait donnée le dimanche suivant, et que bien qu'elle dût être officiellement publique, elle serait en réalité privée.

Mais l'histoire s'est corsée, M. Cassayre (Antony) qui, président provisoire se préparait pour la présidence définitive, committ l'imprudence sur la demande de quelques citoyens de renvoyer au dimanche suivant la nomination de la Commission.

Changement de tableau. Cette fois, ce fut la déroute.

Le vrai public se mêla de la partie et M. Cassayre (Antony) se trouva écarté successivement de la présidence et n'est pas même nommé membre du Comité, dont la présidence d'honneur a été attribuée au maire de Cajarc.

Voici ces nominations.

Président, M. Louis Paul Andrieu; Commissaires : Pradel, Bouscasse, Richard, Paul Mirabel, Bonnet fils, Lavayssé, Gazeau, Léon Borie, Paul Brisseau, Masbon François, Raymond Lacam et Fernand Bru.

Cette fois, il y a maldonne. « Démission, crie Yvonne en sortant, et tout à l'heure chez moi ! »

Et, le lendemain, MM. Pradel, qui a obtenu 38 voix sur 38 votants, Bouscasse et Richard 34, Bonnet fils 30, Lavayssé 25, Paul Brisseau 21 et Fernand Bru 20, envoient leur démission au président, sous le prétexte que la politique s'est introduite dans la nomination de la Commission ! ! !

La nomination d'un autre président que M. Cassayre a suffi à rendre la réunion politique ! ! !

Le diable boiteux.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à samedi une correspondance reçue ce matin.

Saint-Céré

Comice agricole. — Les propriétaires agriculteurs sont informés que les concours d'animaux reproducteurs pour l'année 1906, sont fixés ainsi qu'il suit :

Graisse (bœufs, veaux et moutons) : le 9 avril, le jour de la foire des Rameaux. Autres animaux (bœufs d'attelage, vaches laitières et de travail, taureaux, bœufs, verrats, truies, etc.), à une date ultérieure que des affiches feront connaître.

Ce concours qui sera en même temps une fête agricole aura lieu un dimanche, vers la fin du mois de mai.

Battue fructueuse. — Depuis quel temps les propriétaires de Saint-Paul-de-Vern pouvaient constater dans leurs parages la présence d'un sanglier aux divers ravages que cette bête faisait soit dans les prairies, soit dans les champs, soit dans les forêts où elle mettait à découvert les racines des jeunes arbres.

Une battue avait été décidée par le maire de la commune qui en référa à la gendarmerie de Saint-Céré laquelle promit son concours. Or, mardi dernier, la neige étant tombée en assez grande abondance pour permettre de suivre la piste de l'animal, quelques courageux chasseurs au nombre desquels nous sommes heureux de signaler MM. Louis St-Chamant, Henri Floirat et Combrade, assistés de deux gendarmes de notre ville se mirent en chasse. Leur attente fut de courte durée car, à peine engagés dans la forêt de Malvy, le sanglier sortit d'un épais fourré à quelques mètres de M. St-Chamant qui fit preuve à cette occasion d'un grand sang-froid. Ce dernier, en effet, épaula et fit feu. La balle traversa le cœur de l'animal qui roula pour se relever bientôt en poussant de terribles grognements. Les animaux de son espèce ont la peau dure, car il ne fallut pas moins de onze coups de fusil pour abattre ce monstre.

C'était bien un vrai monstre pesant près de 150 kilogrammes, monté sur des jarrets qui témoignaient d'une force extraordinaire et avec cela jeune encore.

Ce pauvre petit animal a été transporté sur un char à Saint-Céré où il a été exposé et mis en vente à la boucherie Tréil.

Les plus empressés ont pu s'offrir une

tranche de cette magnifique bête, tandis que le plus grand nombre s'est contenté de l'admirer, n'en louant pas moins vivement les chasseurs qui avaient pris part à cette battue fructueuse.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Foire du 20 janvier. — Cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 600 fr. à 850 fr. la pièce; bœufs gras, 33 fr. à 35 fr. les 50 kilos; veaux, 90 c. à 1 fr. le kilo; agneaux, 65 c. à 70 c. le kilo; porcs, vente très active, de 38 fr. à 44 fr. les 50 kilos.

Blé, 14 fr. à 14 fr. 50; avoine, 6 fr. à 6 fr. 25 les 80 litres.

Volaille, 60 à 70 c. le demi-kilo; foies d'oies, 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. 10 à 1 fr. 15 la douzaine.

A signaler quelques pertes ou disparitions de porte-monnaie, qui, malgré les publications du créur public, n'ont pu réintégrer la poche de leurs propriétaires.

Vayrac

Revision des listes électorales. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, ont été nommés comme délégués de l'administration pour la revision des listes électorales en 1906 :

MM. Joseph Jarrige, receveur buraliste, pour la commune de Vayrac; Antoine Queyrel, pour la section de Mézels.

Arrestation. — La gendarmerie de Vayrac vient d'arrêter pour vagabondage et mendicité le nommé Jules X..., originaire de la Creuse, âgé de vingt ans. Pressé de questions par le chef de la brigade, il a refusé net de faire connaître son identité.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Inventaire des biens des églises. — L'inventaire des biens des églises se poursuit depuis quelques jours dans les églises de notre département.

Dependant ce n'est pas sans difficulté que se fait cette opération dans plusieurs communes on a eu à constater la disparition de saints et saintes de marque, qui ornaient les églises.

C'est ainsi qu'un de nos amis a pu constater à Cuzorn par exemple, que St-Antoine de Padoue, une Notre-Dame de Lourdes est un autre saint avaient jugé prudent de disparaître avant l'arrivée des personnes chargées de l'inventaire.

Leur place dans l'église est vide : où donc sont-ils passés ? Ayons confiance néanmoins, car St-Antoine de Padoue qui retrouve les objets perdus saura bien se retrouver lui-même, que diable !

Demographie. — Il a été enregistré à la mairie de Fumel pendant l'année 1905 :

100 décès, 92 naissances, 23 mariages, 1 divorce, soit 23 naissances et 8 décès de plus qu'en 1904.

Marché aux chevaux. — Un emplacement spécial pour la vente et l'achat des chevaux est mis à la disposition des marchands et propriétaires. Ce marché aux chevaux se tiendra tous les jours de foire de Fumel sur la route de l'Hôpital à Martilloque.

En dehors de toute agglomération et circulation de voiture, cet emplacement offre certains avantages pour permettre l'essai et l'examen des chevaux.

Bulletin Financier

Le marché a fait preuve aujourd'hui d'une inactivité complète.

La tendance faible et hésitante au début de la séance sur les nouvelles moins favorables d'Algésiras a été suivie par une légère reprise provoquée par la hausse des chemins de fer espagnols, mais les affaires sont demeurées presque nulles.

Notre 3 0/0 clôture à 98,87.

Les établissements de Crédit sont échangés : la Banque de Paris à 1438; le Com-

ptoir National à 649; le Lyonnais à 1090; le Crédit Franco-Egyptien à des négociations assez actives aux environs de 125 fr.

Les Rentes étrangères sont généralement fermes : l'Extérieure à 91,92; l'Italien à 104,80; le Turc à 92,37; la Banque Ottomane cote 612.

Les fonds Russes sans grand changement : le 3 0/0 1891 vaut 69,95; le 3 0/0 1896 est à 69,20; le Consolidé à 82,55.

Le Suez réagit légèrement à 4285 et le Rio par contre passe à 1687.

Au comptant l'Union des Tramways se négocie à 98.

Sur le marché en Banque, la Capillitas a des demandes suivies à 67 fr.

Les mines du Transvaal ont subi l'influence générale du marché, mais elles résistent vigoureusement et conservent leurs positions. La Randmines se négocie à 184,50; l'East Rand à 164; la Goldfields à 145. Au Parquet, la Central Mining se traite à 396; l'Association minière à 189 fr.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Émulsion de Virginité Nyrdahl qui rétablit la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 2, rue de la Tacherie, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

L'Émulsion SCOTT

à l'huile pure de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et à la glycérine, est un Remède sans pareil

pour toutes faiblesses, toutes affections de la GORGE des POUMONS

Catarrhe, Pleurésie, Bronchite, Asthme, Oppression, Congestion, Rhume, Coqueluche Tuberculeuse.

La lettre suivante en est la preuve :

Messieurs,

J'étais, depuis plus d'un an, atteint de catarrhe; j'avais mal dans la poitrine et toussais tellement qu'il me venait des points au côté gauche; je respirais difficilement et avais des éblouissements si fréquents que je dus cesser tout travail. Je souffrais, me dit le Docteur, d'une pleurésie avec épanchement; admirablement soigné, je me remis à l'ouvrage, et avec l'Émulsion M. Ryckebusch. Scott, compléti si bien mon traitement que, maintenant, je suis en parfaite santé; ni ma faiblesse ni mes souffrances n'ont reparu.

A. Ryckebusch, Cité Delavigne, 97, Rue Camartin, LILLE.

Méitez-vous des imitations

Exigez la véritable ÉMULSION SCOTT

dont le flacon d'origine porte la marque ci-contre : Le PÊCHEUR tenant sur son épaule une grosse morue, marque du procédé Scott

L'Émulsion Scott ne se vend jamais en litres

On la trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix unique de 4,50 le grand flacon, 2 fr. 50 le demi.

Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés, en mentionnant ce journal, à :

L'ÉMULSION SCOTT (Delauche & Cie) 356, rue Saint-Honoré, (Entresol) PARIS

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Tout l'atelier, le sculpteur lui-même et l'enfant donnèrent leur coup de dent, Joseph fut alors caressé tout aussi bien qu'il avait été mystifié. Cette scène, où la plaisanterie et le coup des artistes se révélaient et qu'il comprit instinctivement, fit une prodigieuse impression sur l'enfant. L'apparition de Chaudet, sculpteur, enlevé par une mort prématurée, et que la protection de l'empereur signalait à la gloire, fut pour Joseph comme une vision. L'enfant ne dit rien à sa mère de cette escapade; mais tous les dimanches et tous les jeudis, il passa trois heures à l'atelier de Chaudet. Les Descoings, qui favorisait les fantaisies des deux chérubins, donna dès lors à Joseph des crayons, de la sanguine, des estampes et du papier à dessiner. Au lycée Impérial, le futur artiste croquait ses maîtres, il dessinait ses camarades, le charbonnait les dostoïevski, et fut d'une étonnante assiduité à la classe de dessin. Lemire, professeur du lycée Impérial, frappé non-seulement des dispositions, mais des progrès de Joseph, vint avertir

madame Bridau de la vocation de son fils. Agathe, en femme de province qui comprenait aussi peu les arts qu'elle comprenait bien le ménage, fut saisie de terreur. Lemire parti, la veuve se mit à pleurer.

— Ah ! dit-elle, quand la Descoings vint, je suis perdue ! Joseph, de qui je voulais faire un employé, qui avait sa route toute tracée au ministère de l'intérieur, où protégé par l'ombre de son père, il serait devenu chef de bureau à vingt-cinq ans, eh bien ! il veut se mettre peintre, un état de va-nu-pieds. Je prévoyais bien que cet enfant-là ne me donnerait que des chagrins !

Madame Descoings avoua que, depuis plusieurs mois, elle encourageait la passion de Joseph, et couvrait, le dimanche et le jeudi, ses évasions à l'Institut. Au salon, où elle l'avait conduit, l'attention profonde que le petit bonhomme donnait aux tableaux tenait du miracle.

— S'il comprend la peinture à treize ans, ma chère, dit-elle, votre Joseph sera un homme de génie.

— Oui, voyez où le génie a conduit son père ! à mourir usé par le travail à quarante ans.

Dans les derniers jours de l'automne, au moment où Joseph allait entrer dans sa quatorzième année, Agathe descendit malgré les instances de la Descoings, chez Chaudet, pour s'opposer à ce qu'on

lui débauchât son fils. Elle trouva Chaudet, en sarrau bleu, modelant sa dernière statue; il reçut presque mal la veuve de l'homme qui jadis l'avait servi dans une circonstance assez critique; mais, attaqué déjà dans sa vie, il se débattait avec cette fougue à laquelle on doit de faire, en quelques moments, ce qu'il est difficile d'exécuter en quelques mois; il rencontra une chose longtemps cherchée, il maniait son ébauchoir et sa glaise par des mouvements saccadés qui parurent à l'ignorante Agathe être ceux d'un maniaque. En toute autre disposition Chaudet se fût mis à rire; mais en entendant cette mère maudire les arts, se plaindre de la destinée qu'on imposait à son fils et demander qu'on ne le reçut plus en son atelier, il entra dans une sainte fureur.

— J'ai des obligations à défunt votre mari, je voulais m'acquitter en encourageant son fils, en veillant aux premiers pas de votre petit Joseph dans la plus grande de toutes les carrières ! s'écria-t-il. Oui, madame apprenez si vous ne le savez pas, qu'un grand artiste est un roi, plus qu'un roi : d'abord il est plus heureux, il est, indépendamment, il vit à sa guise; puis il règne dans le monde de la fantaisie. Or votre fils a le plus bel avenir ! Des dispositions comme les siennes sont rares, elles ne se sont dévoilées de si bonne heure que chez les Giotto, les Raphaël, les Titien, les Ru-

bens, les Murillo; car il me semble devoir être plutôt peintre que sculpteur. Jour de Dieu ! si j'avais un fils semblable, je serais aussi heureux que l'empereur l'est de s'être donné le roi de Rome ! Enfin, vous êtes maîtresse du sort de votre enfant. Allez, madame ! faites-en un imbécile, un homme qui ne fera que marcher en marchant, un misérable gratte-papier; vous aurez commis un meurtre. J'espère bien que, malgré vos efforts, il sera toujours artiste. La vocation est plus forte que tous les obstacles par lesquels on s'oppose à ses effets ! La vocation, le mot veut dire l'appel, eh ! c'est l'élection par Dieu ! Seulement vous rendez votre enfant malheureux ! Il jeta dans un baquet avec violence la glaise dont il n'avait plus besoin, et dit alors à son modèle : — Assez pour aujourd'hui.

Agathe leva les yeux et vit une femme nue assise sur une escabelle dans un coin de l'atelier, où son regard ne s'était pas encore porté; et ce spectacle le fit sortir avec horreur.

— Vous ne recevrez plus ici le petit Bridau, vous autres, dit Chaudet à ses élèves. Cela contrarie madame sa mère.

— Hui ! crièrent les élèves quand Agathe ferma la porte.

— Et Joseph allait là ! se dit la pauvre mère effrayée de ce qu'elle avait vu et entendu.

Dès que les élèves en sculpture et en

peinture apprirent que madame Bridau ne voulait pas que son fils devint un artiste, tout leur bonheur fut d'attirer Joseph chez eux. Malgré la promesse que sa mère tira de lui de ne plus aller à l'Institut, l'enfant se glissa souvent dans l'atelier que Regnaud y avait, et on l'y encouragea à barbouiller des toiles. Quand la veuve voulut se plaindre, les élèves de Chaudet lui dirent que monsieur Regnaud n'était pas Chaudet; elle ne leur avait pas, d'ailleurs, donné monsieur son fils à garder, et mille autres plaisanteries. Ces atroces rapins composèrent et chantèrent une chanson sur madame Bridau, en cent trente-sept couplets.

Le soir de cette triste journée, Agathe refusa de jouer, et resta dans la bergère en proie à une si profonde tristesse que parfois elle eut des larmes dans ses beaux yeux.

— Qu'avez-vous ? madame Bridau ? lui dit le vieux Claparon.

— Elle croit que son fils mendiera son pain parce qu'il a la bosse de la peinture, dit la Descoings; mais moi je n'ai pas le plus léger souci pour l'avenir de mon beau-fils, le petit Bixiou, qui, lui aussi, a la fureur de dessiner. Les hommes sont faits pour peccer.

— Madame a raison, dit le sec et dur Desroches qui n'avait jamais pu, malgré ses talents, devenir sous-chef. Moi je n'ai qu'un fils heureusement; car, avec

mes dix-huit cent francs et une femme qui gagne à peine douze cents francs avec son bureau de papier timbré, que serais-je devenu ? J'ai mis mon gars petit clerc chez un avoué, il a vingt-cinq francs par mois et le déjeuner, je lui en donne autant; il dine et il couche à la maison; voilà tout, il faut bien qu'il aille, et il fera son chemin ! Je taille à mon gaillard plus de besogne que s'il était au collège, et il sera quelque jour avoué; quand je lui paye un spectacle, il est heureux comme un roi ! Je m'embrasse, oh ! je le tiens raide, il me rend compte de l'emploi de son argent. Vous êtes trop bonne pour vos enfants. Si votre fils veut manger de la vache enragée, laissez-le faire ! Il deviendra quelque chose.

— Moi, dit du Bruel, vieux chef de division qui venait de prendre retraite le mien n'a

Importante maison huiles, savons, cafés, demande représentants sérieux pour le placement de ses produits. Très bonnes conditions. **Étienne VERDIER**, Salon (Provence).

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 16 c. le numéro.

ÉCRITURES faciles, copies, etc., sont confiées à toute personne sérieuse. **Écriture IMPORTATION** 14, Rue du Pressoir, PARIS.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de **BAKER**
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGOT DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DULY CÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

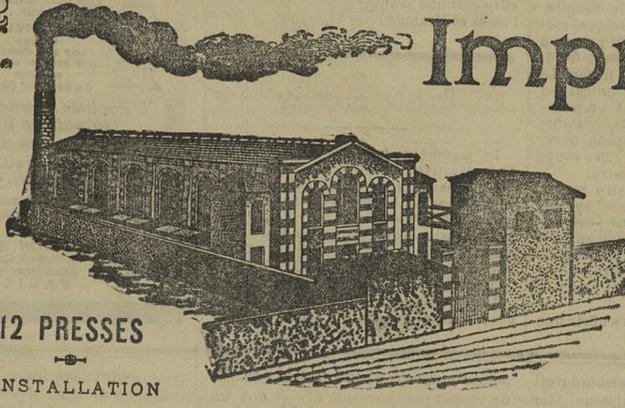
(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos								
17	5 (1)	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700	(3 ^e cl.)					
DIRECT.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS						
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	TOULOUSE d.	1 49 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 48 m.	CAHORS. — dép.	6 55 s.	7 23 s.	12 53 s.	6 52 s.
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	MONTAUBAN d.	1 49 s.	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m.	10 53	5 48 m.	Mercuès.	6 19 s.	7 50 s.	1 7 s.	7 7 s.
LIMOGES (arrivé)	1 57	4 34 m.	2 56 s.	8 58	Cahorsade.	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1	Douelle (Arrêt)	6 23	—	1 11	7 11
LIMOGES (dép.)	3 19	4 41	3 4	9 29	Labenne.	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43	Parnac.	6 30	8 9	1 18	7 20
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28 s.	4 39	12 23	Cieunac.	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52	Luzach.	6 36	8 20	1 24	7 27
BRIVE (dép.)	6 45	7	4 54	1 12	Sept-Ponts.	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4	Castelfranc.	6 49	8 46	1 36	7 43
Gignac-Cressensac.	7 20	—	—	1 47	CAHORS. (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 21 s.	10 43	1 24	12 42	9 12	Puyssac (Arrêt)	6 52	—	1 39	7 46
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	5 30	2 7	CAHORS. (dép.)	2 49	4 49	7 6	10 47	1 28	—	—	9 29	Puy-l'Évêque	7 1	9 11	1 47	7 58
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	5 33	2 10	Espère.	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6
CAZOUËLS.	7 53	—	—	2 18	St-Denis-Catus.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7	Fumel.	7 25	10 2	2 11	8 27
Nozac.	8 19	—	—	2 44	Dégagnac.	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	LIBOS.	7 31	10 9	2 17	8 33
GOURDON.	8 31	8 8	5 58	2 56	Saint-Clair.	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	PARIS (Orsay)	11 25 s.	—	4 23 m.	8 38 m.
Saint-Clair.	8 40	—	—	3 5	GOURDON.	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38					
Dégagnac.	8 51	—	—	3 16	Nozac.	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46					
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55					
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	3 38	CAZOUËLS.	3 47	5 52	9 1	7 50	—	—	—	11 8					
Espère.	9 22	—	—	3 47	SOULLAC (a.)	3 47	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 15					
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	6 34	3 57	SOULLAC (d.)	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18					
CAHORS. (dép.)	9 41	8 53	6 43	4 7	Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44					
Sept-Ponts.	9 51	—	—	4 18	BRIVE (a.)	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25	3	—	12 12					
Cieunac.	10 5	—	—	4 34	BRIVE (d.)	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	—	12 50 s.					
Labenne.	10 12	—	—	4 42	PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	8 29	10 24	—	11 16					
Causade.	10 45	9 35	7 20	5 17	PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	11 25					
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	<small>1^{re} et 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres. <small>2^e et 3^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres. <small>(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foires à Montauban.</small> </small> </small>													
TOULOUSE.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51														

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac					Le Buisson à St-Denis-près-Martel.					Toulouse à Capdenac, Brive et Paris																																																																							
PARIS (Orsay) dép.	St-Denis-les-Martel.	Vayrac	Bétailles (arrêt)	Puybrun	Bretenoux-Biars	Port-de-Gagnac	Laval-de-Cère	Lamatvieu	Siran	La Roquebrou	AURILLAC (arrivé)	Le Buisson.. dép.	Sarlat	Cazouls	Souillac	Le Pigeon	Baladou.. Arrêt	Martel	St-Denis-p.-M. ar.	TOULOUSE dép.	CAPDENAC arr.	FIGEAC	Le Pournel	Assier	Gramat	Rocamadour (1)	Montvalent	St-Denis-p.-M. ar.	Martel (dép.)	Quatre-Routes	Turenne	BRIVE (arr.)	PARIS (Orsay) ar.																																																
8 ^h 47 s.	10 ^h 56	10 ^h 22 m.	2 12	7 45	2 13	7 57	2 30	8 14	2 38	8 22	2 58	8 42	3 14	8 58	3 30	9 13	3 40	9 13	3 50	4 ^h 57	6 ^h 52	12 ^h 46	4 ^h 1	8 49	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35	8 2	12 15	11 10	4 45	10 7	12 55	11 29	5 6	10 29	3 54	9	1 23	11 40	5 16	10 41	1 57	5 31	10 58	4 30	9 45	2 12	12 12	5 41	11 8	4 45	9 56	2 26	12 33	5 48	11 12	4 51	10 5	2 46	12 12	5 57	11 21	5 15	10 19	3 12	6 6	11 30	5 42	16 35	3 59	12 37	6 27	11 55	6 22	11 2	11 25	4 23 m.	8 38 m.

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris					St-Denis-près-Martel au Buisson					Paris à Brive, Capdenac et Toulouse																																				
AURILLAC.. dép.	La Roquebrou	Siran	Lamatvieu	Laval-de-Cère	Port-de-Gagnac	Bretenoux-Biars	Puybrun	Bétailles (arrêt)	Vayrac	St-Denis-les-Martel	PARIS (Orsay) ar.	St-Denis-p.-M. d.	Martel	Baladou.. Arrêt	Le Pigeon	Souillac	Cazouls	Sarlat	Le Buisson.. arr.	PARIS (Orsay) dép.	BRIVE.. dép.	Turenne	Quatre-Routes	St-Denis-près-Martel (arr.)	Martel (dép.)	Montvalent	Rocamadour (1)	Gramat	Assier	Le Pournel	FIGEAC	CAPDENAC (arr.)	TOULOUSE.. arr.													
4 ^h 32 s.	5 14 s.	5 27	5 44	6 2	6 10	6 19	7 41	8 5	6 30	6 41	8 31	8 42	11 43	5 20	11 25 s.	4 23 m.	6 35	11 1	3 30	10 ^h 22 m.	6 ^h 42	8 1	8 20	7 15	8 37	5 14	7 23	8 45	5 21	1 42	1 56	2 15	2 30	2 51	3 1	3 21	3 32	4 2	8 24	9 12	12 40	7 46	8 24	9 12	12 40	7 46

De Sarlat à Gourdon					De Gourdon à Sarlat																							
SARLAT..	Carsac	Grolejac	St-Cirq-Madelon	Payrignac (arr.)	GOURDON..	Payrignac (arr.)	St-Cirq-Madelon	Grolejac	Carsac	SARLAT..																		
9	9 11	1 44	8 42	9 19	1 54	8 50	9 24	2 1	8 55	9 31	9 41	2 18	9 10	7 35	11 33	4 50	7 44	11 47	5 6	7 56	11 50	5 14	8 6	12 13	5 28	8 17	12 24	5 42



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS